

COMMUNIQUE DE PRESSE

DEBITS DE BOISSON PREMIERS TITULAIRES DU PERMIS D'EXPLOITATION DES DEBITS DE BOISSON

Le permis d'exploitation est devenu obligatoire pour tout exploitant de licences II, III ou IV.

Pour permettre aux exploitants de débits de boisson de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort (CCI90) et l'Union Syndicale des Cafetiers, Hôteliers, Restaurants et Discothèques du Territoire de Belfort (CPIH 90) se sont associées pour mettre en œuvre cette formation.

Nous vous invitons à assister aux derniers instants de la première session de formation le

**Mardi 27 novembre 2007, à 16h00
à la CCI90 – Salle Vosges**

Sébastien GOUDEY, Président de l'Union Syndicale des Cafetiers, Hôteliers, Restaurants et Discothèques du Territoire de Belfort, remettra aux 16 participants leur attestation de fin de stage, sésame indispensable à l'ouverture d'un débit de boissons.

Cette première promotion regroupe des exploitants du Territoire de Belfort et du Doubs (aucune formation de ce type n'est mise en place actuellement dans le département du Doubs). Il s'agit d'exploitants ayant déclaré, depuis le 2 avril 2007, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie.

Une nouvelle session de formation est d'ores et déjà programmée les **21-22-23 janvier 2008**.

CONTACT PRESSE

Service Communication

Aline Laloux

Tél. 03 84 54 54 13 - alaloux@belfort.cci.fr